

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
- Séance du 7 Juillet 2016 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mmes Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX, Dominique DESCHAMPS, Céline PRIGENT.  
MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, José THIEBAUT, Jacques LEVASSEUR, Bernard HOUYVET.

**POUVOIRS :**

M. Philippe LANOIS donne pouvoir à M. Laurent MAROT.

M. Eric BRIESMALIEN donne pouvoir à M. Thierry FRAU.

Mme Catherine DUCHEMIN donne pouvoir à Mme Corinne DUTRIAUX.

Mme Séverine LEGER donne pouvoir à Mme Dominique DESCHAMPS.

**ABSENT EXCUSE :**

M. Frédéric BRIESMALIEN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sophie LEROUX

Monsieur le Maire demande à ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande de retrait de l'option éclairage public dès la fusion de SEZEO et de FORCE ENERGIES au 1er janvier 2017.
- Choix du bureau pour l'étude de l'assainissement non collectif suivi des travaux au Hameau de la Potière et ses écarts.
- Demande de subvention AESN, Conseil Général de l'Oise et Conseil Régional Hauts-de-France pour le l'étude de l'assainissement non collectif suivi des travaux au Hameau de la Potière et ses écarts.
- Refus des inscriptions des élèves de Gury et Plessiers de Roye pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter l'ajout des points supplémentaires à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte-rendu du 07 Avril 2016 et du 27 Avril 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes rendus des précédentes réunions, à l'unanimité.

2) Avis sur l'arrêté de projet de périmètre portant fusion du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat intercommunale « FORCE ENERGIES » :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- Le projet initial de Schéma départemental de coopération intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique ;
- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Force Énergies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE tous les deux en zone SICAE.
- Cet amendement a été adopté par la CDCI lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond donc à celui-ci.

Le Conseil Municipal décide de donner son accord à l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Énergies ».

### 3) Montant de l'heure des « Nouvelles activités périscolaires 2014-2015 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire 2014, les enfants de l'école de Lassigny peuvent participer aux Nouvelles activités périscolaires. Ces activités sont gratuites pour les enfants de Lassigny et payantes pour les enfants extérieurs à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer l'heure des NAP à 2,03 € après calcul de tous les frais de fonctionnement et la déduction du fonds d'amorçage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

#### 4) Montant de l'heure des « Nouvelles activités périscolaires 2015-2016 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal après calcul des différents frais de fonctionnement de facturer l'heure des « NAP » au prix de 2,82 € pour les enfants extérieurs à la commune.

Il rappelle que nous n'avons pas perçu de fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016 et que si une aide financière est accordée alors une réduction sera appliquée sur les prochaines factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil-Municipal accepte à l'unanimité de facturer l'heure des « NAP » aux enfants extérieurs au prix de 2,82 € par heure et autorise Monsieur le Maire à effectuer les déductions sur les prochaines factures si une aide financière est accordée.

#### 5) Choix du prestataire pour la cantine scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a rendu son analyse concernant le marché à bons de commandes pour les repas de la cantine.

L'offre retenue est :

- LA NORMANDE :

Prix du repas avec « deux repas biologiques » par semaine :  
2,536 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre la conclusion de la commission d'appel d'offres.

## 6) Marché public Services entretien des espaces verts lot n°1 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a rendu son analyse des offres concernant le marché public pour l'entretien des espaces vert lot n°1 : Tonte.

L'offre retenue est :

- L'entreprise VALOIS pour un montant annuel H.T de 39 460,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre la conclusion de la commission d'appel d'offres.

## 7) Marché public Services d'entretien des espaces verts lot n°2 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déclarer le lot n°2 « Bras motorisé » sans suite, celui ne correspondant plus au projet de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

## 8) Intervention musicale à l'école élémentaire 2016-2017 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'Atelier Musical de Noyon pour l'initiation à la musique des élèves des écoles, soit 198 heures (6 x 33 semaines), pour un montant de 9936 €.

Monsieur le Maire est délégué pour signer la convention et toute pièce se rapportant à cette affaire.

#### 9) Modification des statuts ADTO :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modifications portant sur l'objet social des statuts de l'ADTO. Ces modifications ont pour but d'intégrer dans les statuts les dimensions de la LOI NOTRe en mettant en avant les notions de cohérence et de solidarité territoriale.

Considérant l'importance de cet accord, il propose aux membres du Conseil de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal autorise son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou les résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

#### 10) Rapport délégataire Lyonnaise des eaux :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports de la Lyonnaise des Eaux, relatifs aux délégations de service public concernant la distribution de l'eau potable et l'assainissement collectif pour l'année 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les rapports tels qu'ils ont été présentés.

#### 11) PASS ETE 2016 :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de financer, pour les jeunes de Lassigny, le « Pass-été », qui leur permet de pouvoir bénéficier d'animations gratuites ou de manifestations à prix réduits, organisées durant l'été, et

notamment sur « la Plage ». Le coût comme les années précédentes est de 10 € par jeune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de financer le « Pass-été » pour les jeunes de la commune, à hauteur de 100 %.

Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre cette action.

#### 12) Indemnité du receveur :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; d'accorder l'indemnité au taux de 100 % ; que cette indemnité soit versée à Mme Corinne DOUINE pour l'année 2016.

#### 13) Choix du Bureau pour l'étude à la parcelle et maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissements non collectifs sur la commune de Lassigny et ses écarts :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres a rendu son analyse concernant le marché à bons de commandes pour le choix du bureau d'étude au Hameau de la potière et ses écarts.

L'offre retenue est :

- AC2S pour un montant de 4 850 € H.T (pour la tranche ferme) et de 9 550 € H.T (pour la tranche conditionnelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre la conclusion de la commission d'appel d'offres.

14) Demande de subvention pour l'étude à la parcelle et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitations des installations d'assainissements non collectifs :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer des demandes de subventions pour l'étude à la parcelle et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitations des installations d'assainissements non collectifs auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie, le Conseil Régional Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter des demandes de subventions auprès de l'AESN, le Conseil Régional Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Oise.

15) Impayés des participations aux frais scolaires par les communes de Gury et Plessier de Roye.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil – Municipal que depuis 2010, les communes de Plessier de Roye et Gury ne veulent pas payer la totalité des participations aux frais scolaires pour les enfants scolarisés dans notre école. A ce jour, les deux communes totalisent un impayé 89 969,94 €. Cette somme reste en déficit pour la commune et vient pénaliser le budget Lachenois.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'informer les parents des élèves de Gury et Plessier de Roye par le biais d'un courrier afin de les avertir de cette situation et

d'écrire à Monsieur le Sous-Préfet afin qu'une solution soit prise dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose d'envoyer une « vraie-fausse » délibération précisant que les enfants de Gury et Plessier de Roye ne pourront plus accéder à l'école dès la rentrée 2016. Evidemment cette délibération est illégale mais au moins elle obligera les services de l'Etat à réagir en notre faveur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'informer les parents d'élèves par le biais d'un courrier et d'envoyer la « vraie-fausse » délibération en Sous-Préfecture.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,  
Thierry FRAU